

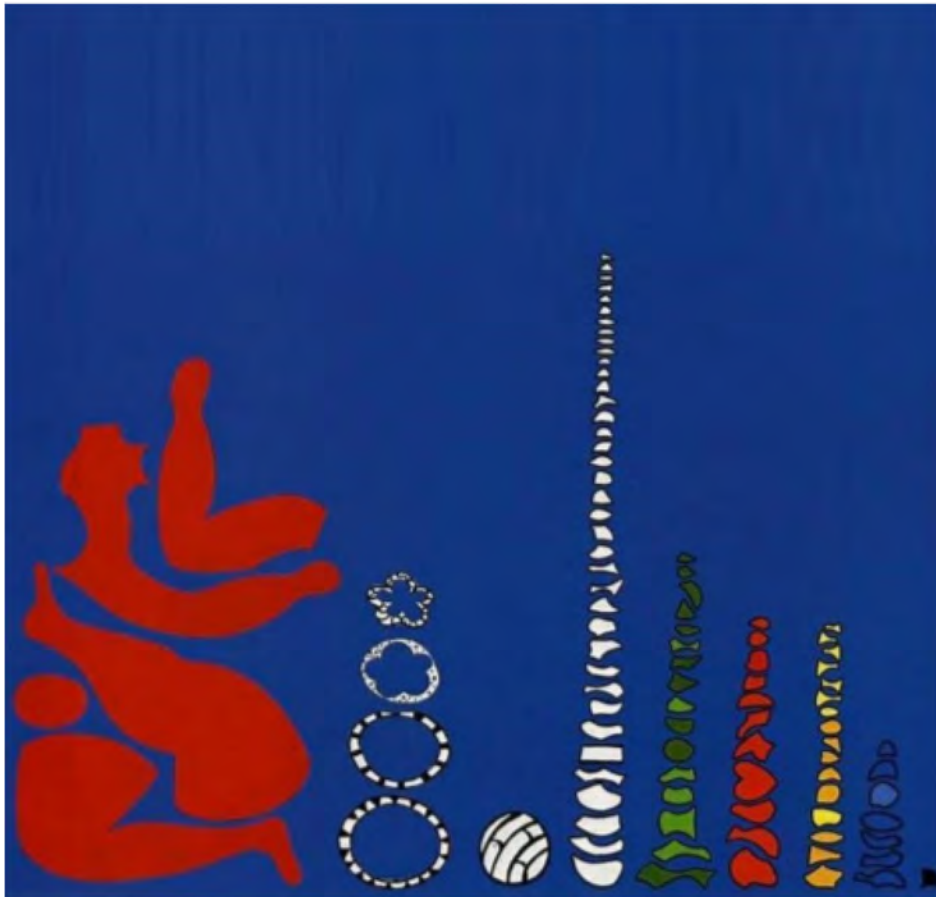


Une meilleure coopération entre les systèmes de santé et du social : cahier  
Matière à réflexion (FMC) – recommandations et mise en pratique



**Ursula Koch**  
Directrice d'Inselhof / membre  
du comité du FMC

## Contexte



## Vision



## Modèle des déterminants de la santé



La médecine et les services de santé ne déterminent que 10 % de la santé d'une personne (Économiesuisse, 2018)



ÉDITORIAL 3

MISE EN CONTEXTE  
Système de santé et système social – les interfaces 4

**Partie 1**

TÉMOIGNAGES  
**Qui sont les bénéficiaires du système socio-sanitaire ?** 6  
La manière dont les personnes concernées et les professionnel-le-s perçoivent la collaboration entre les deux systèmes

**Partie 2**

RETOURS D'EXPÉRIENCES  
**Quelles sont les pratiques innovantes ?** 14  
Implementing integrated health and social care in Scotland 16  
Tendance à l'innovation en Allemagne 20  
Approches mises en œuvre en Suisse : quelques exemples 24

**Partie 3**

DÉFIS ET RECOMMANDATIONS  
**Pour une meilleure collaboration entre le système social et le système de santé** 32  
Synthèse des défis et des recommandations 34  
Les défis de l'interface santé – social 36  
Les recommandations du fmc 40

# MATIÈRE À RÉFLEXION

N° 6

Réussir les synergies entre le social et la santé

Expériences, pratiques, analyses et recommandations

# Amélioration de la collaboration interprofessionnelle (CIP) dans le système socio-sanitaire : synthèse des défis et des recommandations

## Défis

### Patient·e / personne concernée

- Complexité des besoins médicaux et sociaux
- Absence d'approche globale bio-psycho-sociale
- Soins et prise en charge standardisés et non coordonnés
- Faibles compétences en matière de santé (auto-soins, prestations disponibles, etc.)
- Sentiments d'abandon et/ou de découragement

### Professionnel·le·s de la santé et/ou du social

- Manque de connaissances et de reconnaissance des prestations
- Travail en silo et non coordonné
- Types de financement complexes / manque d'incitatifs financiers pour promouvoir la CIP
- Obstacles juridiques et techniques

### Communes / Cantons / Confédération

- Prestations des départements de la santé et des affaires sociales déterminées politiquement
- Différentes bases légales
- Compétences différentes

## Recommandations

### Niveau sociétal

- Disséminer le modèle bio-psycho-social de la maladie et de la santé
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle et en visibiliser les valeurs ajoutées

### Niveau politique et législatif

- Élaborer des politiques intersectorielles en matière de santé et de protection sociale
- Création de règles nationales uniformes
- Promotion de l'interprofessionnalité dans les mandats de prestations, dans des structures de soins, et dans la recherche sur les services de santé
- Améliorer les possibilités de financement de la CIP
- Faciliter l'échange de données entre acteurs de la CIP

### Niveau organisationnel

- Promouvoir la connaissance du modèle bio-psycho-social de la maladie et de la santé
- Promotion et valorisation des pratiques interprofessionnelles
- Mise en place de formes interprofessionnelles de soins et d'accompagnement

### Niveau des patient·e·s et des personnes concernées

- Promouvoir l'engagement personnel et le leadership des acteurs du système
- Reconnaître et profiter des fenêtres d'opportunité
- Renforcement de l'autonomie des patient·e·s / des personnes concernées / des client·e·s

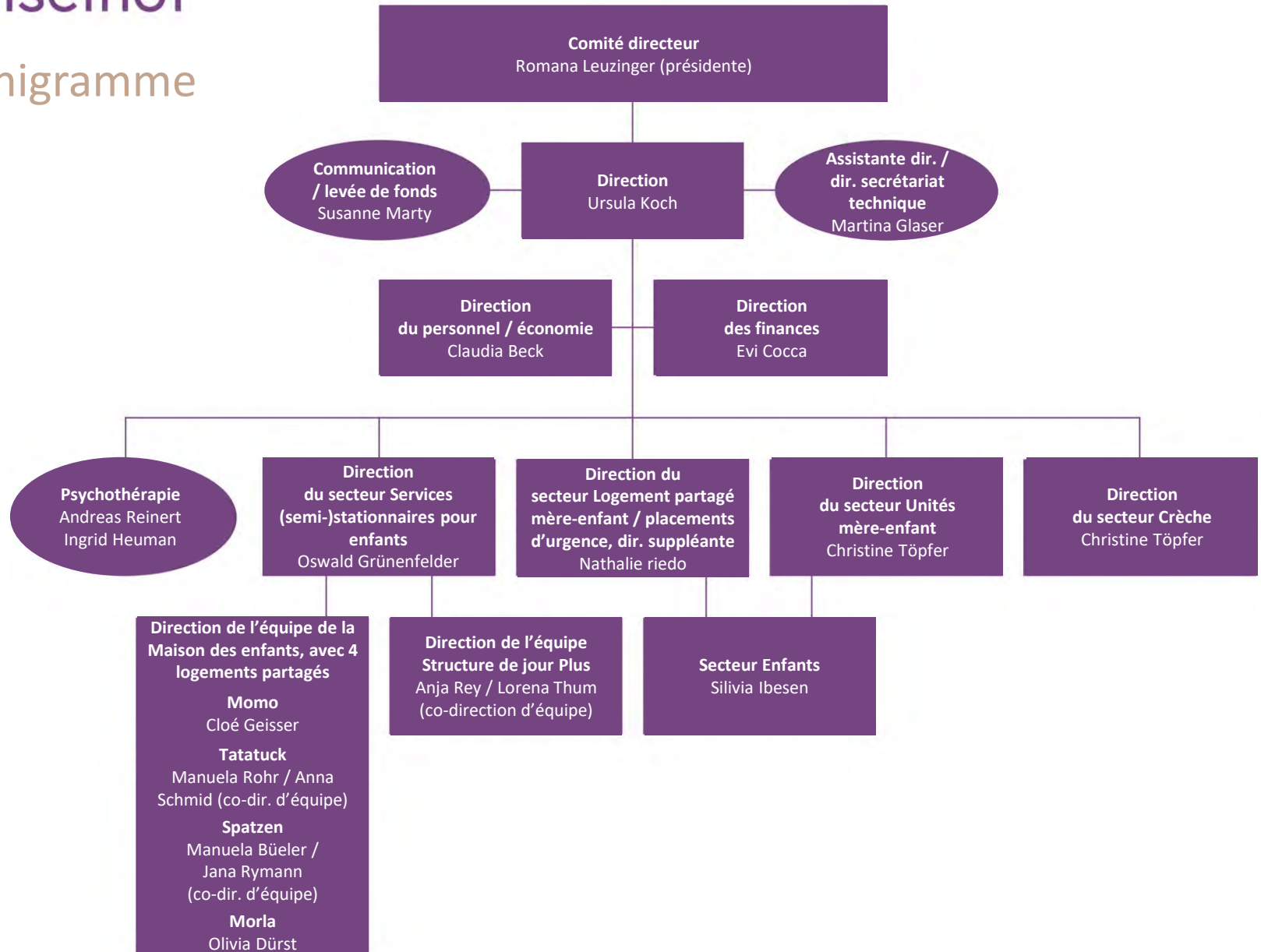
Promotion de la CIP



*Inselhof :*

*De « maison pour jeunes filles en perdition » à « centre de compétence pour les enfants, les mères et les familles en difficulté »*





# Palette de services d'Inselhof

## Clinique de jour mère-enfant

Pour les mères et les enfants. Global, multi-professionnel, favorise les liens.

## Structure de jour +

Offrir un espace aux enfants et décharger les parents  
8 places, 0-9 ans, jusqu'à deux nuitées

Nouveau service ambulatoire d'intervention précoce pour mères en enfants  
Spécialité : traitement de la dépression postpartum

## Unités et logements partagés

Prise en charge stationnaire 24 h / 24 de la mère et de l'enfant  
Unités de 8 places / logements partagés de 6 places  
Places d'urgence  
Garantie du bien-être de l'enfant

## Maison des enfants

Un chez-soi temporaire.  
Quand les enfants ont besoin provisoirement d'un espace sûr pour se développer sainement.

## Crèche

Pour l'enfant qui est en l'enfant.  
28 places, deux groupes d'enfants de 0 à 5 ans



Inselhof

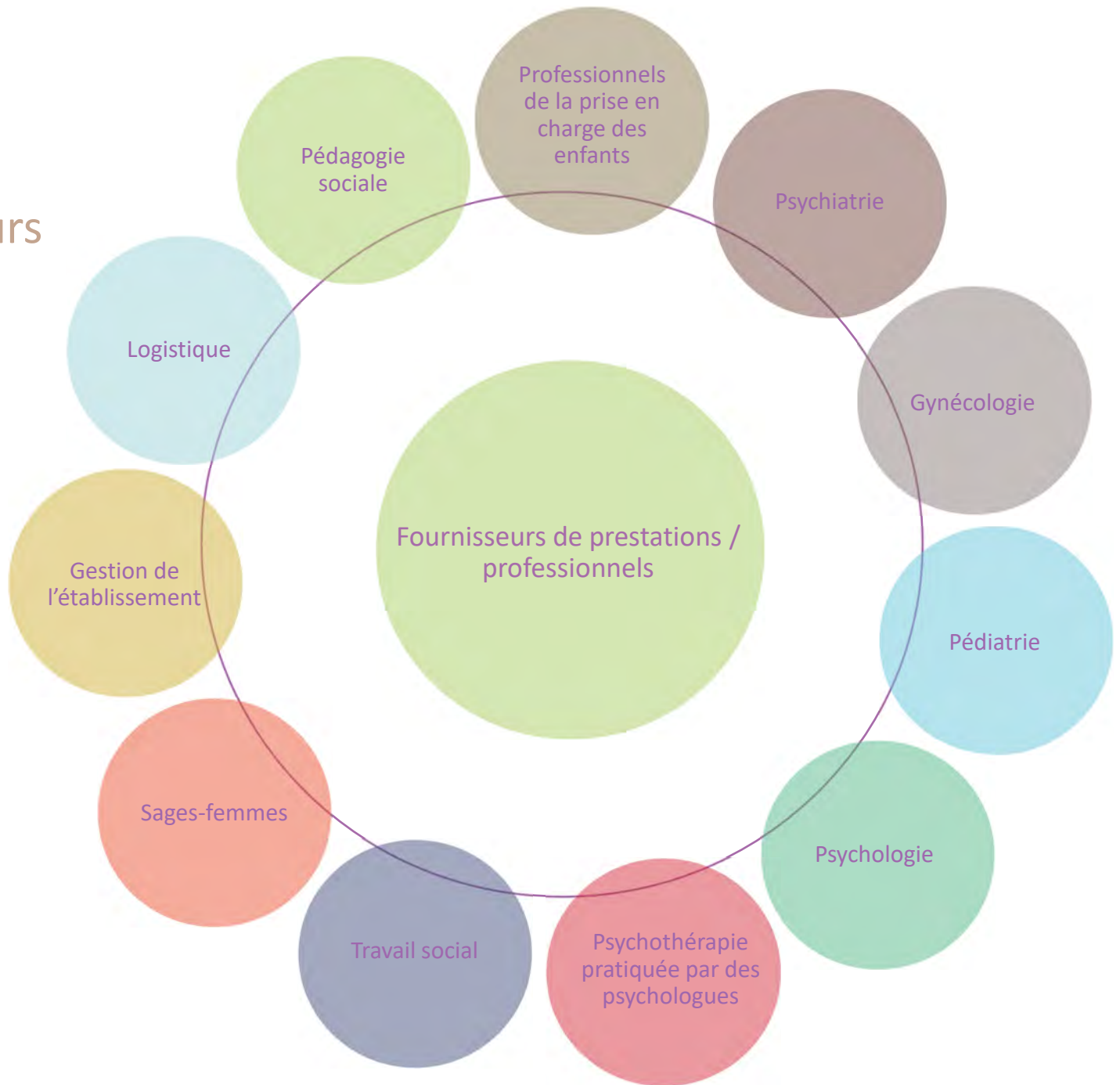


## Raisons des placements/admissions

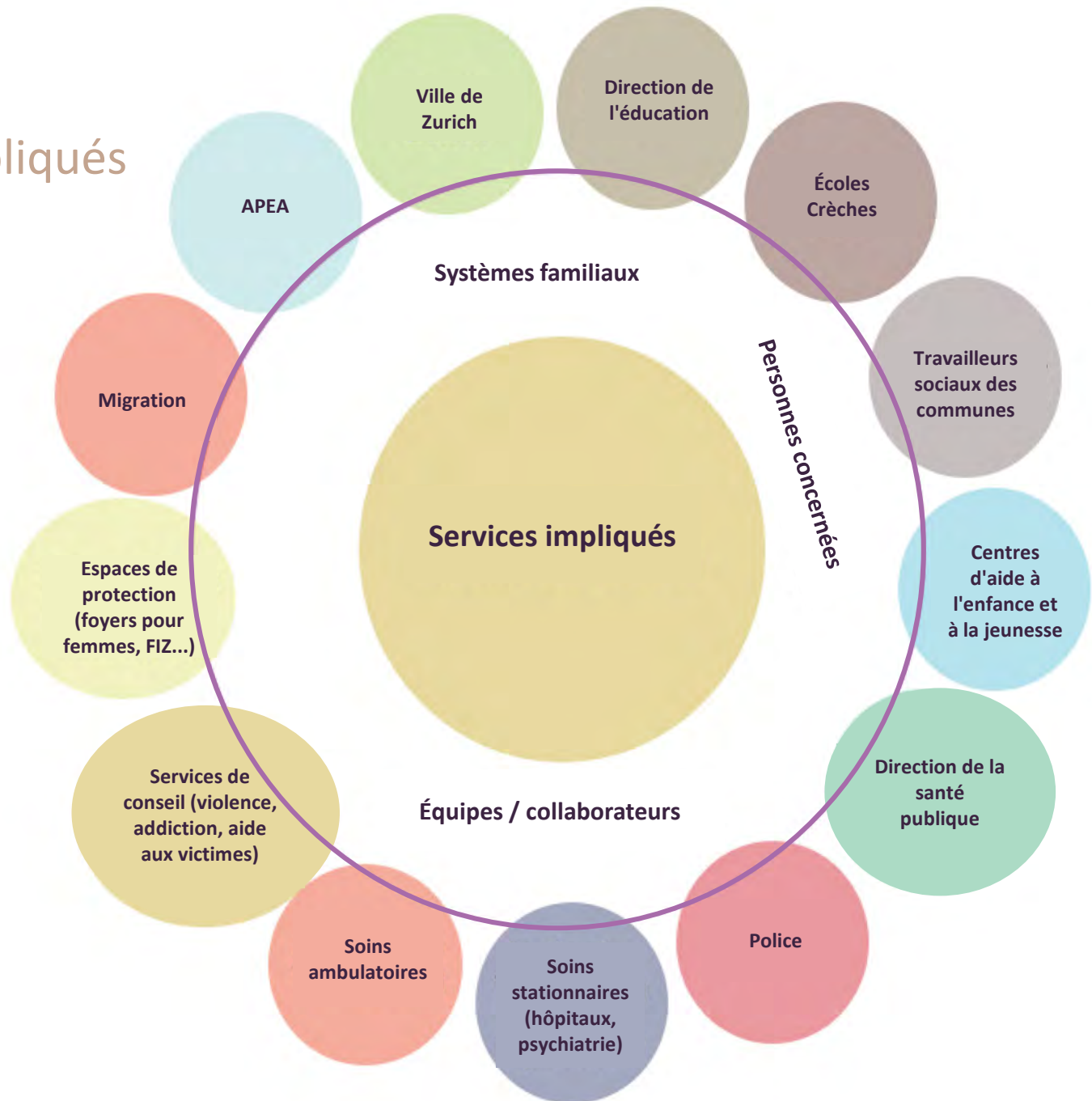
- Assurer la protection et le bien-être de l'enfant : incarcération, violence, abus, négligence, addictions, maladies psychiques chez les parents, cadre de vie inacceptable, fugue, isolement social, etc.
- Problèmes psychiques fréquents chez les usagères : vécu de violence (sexuelle, physique, psychique), traumatismes complexes, dépressions (post-partum), addictions, etc.
- Protéger les mères et les rendre plus fortes : structuration de la journée, intégration sociale, financement, réseau (social) de soutien ; traitement, protection contre la violence domestique / traite des femmes, etc.
- Crises : stabiliser et décharger, placements transitoires / d'urgence

Exigences diverses : maladies somatiques et psychiques, intervention précoce ; violence, addiction, protection de l'enfance, migration, sujets classiques du travail avec les jeunes (apprentissage, intégration, gestion du quotidien / structuration de la journée...), sujets pédiatriques, gynécologie, travail social (AI, aide sociale, aide aux victimes, offices régionaux de placement, etc.).

## Collaborateurs d'Inselhof

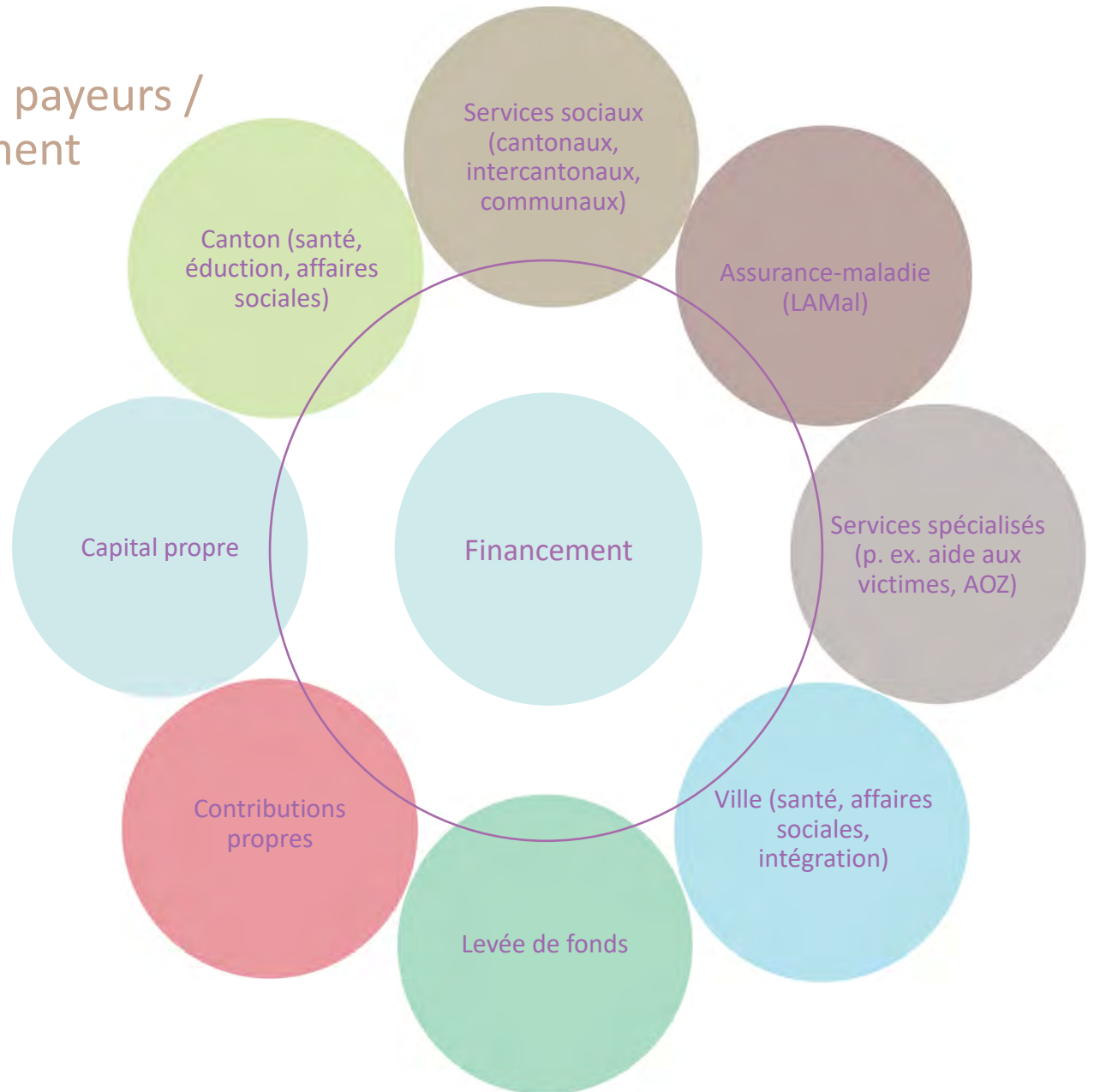


## Services impliqués





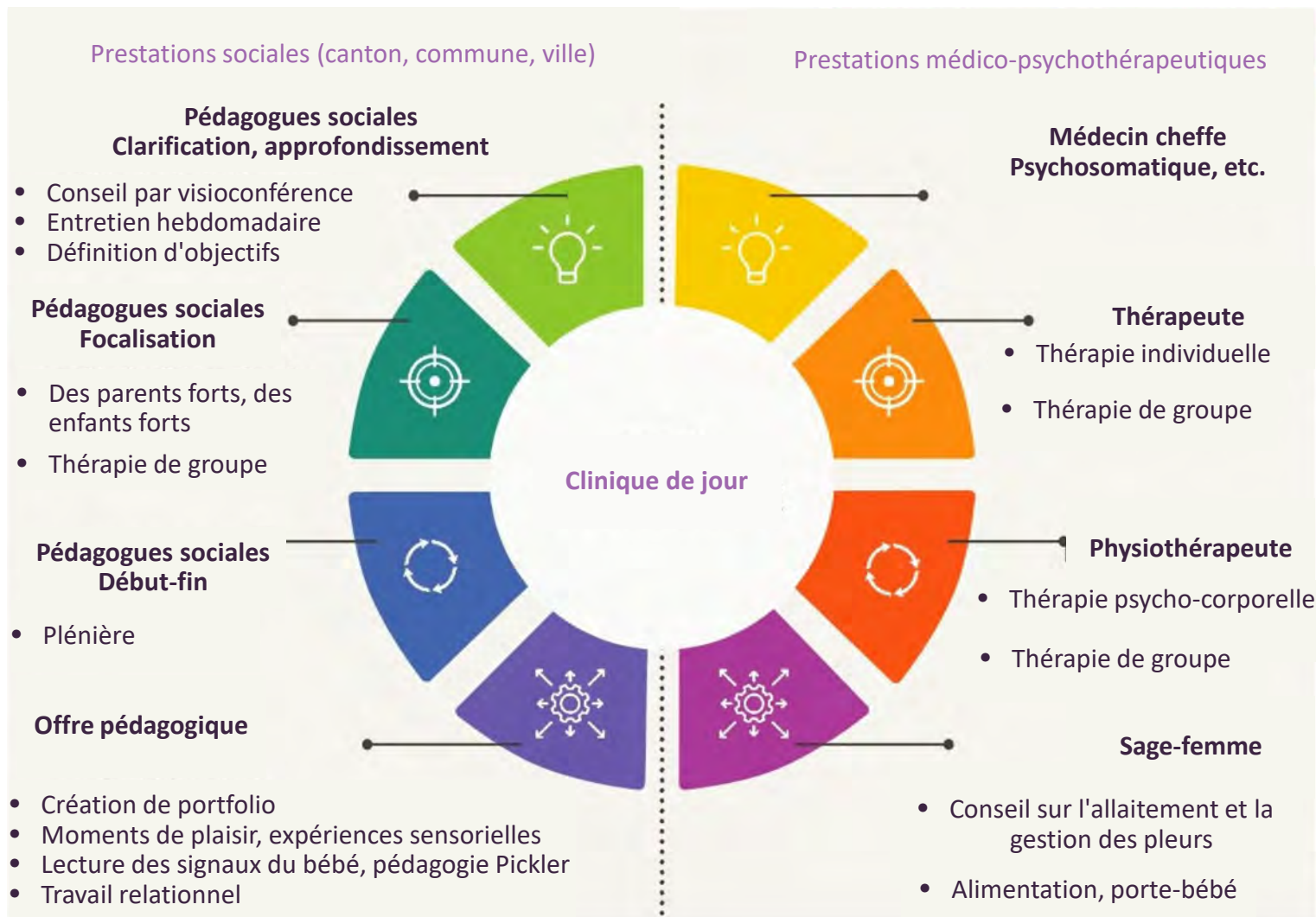
## Diversité des agents payeurs / sources de financement



## Exemples de défis

- Différentes dispositions cantonales/nationales et compétences légales : canton de Zurich (directions de l'éducation, des affaires sociales et de la santé publique), ville de Zurich, communes, bases légales nationales (p. ex. aide sociale, normes CSIAS)
- Financement : complexe et fragmenté, peu d'incitations à promouvoir la collaboration interprofessionnelle, peu de financement des frais généraux, de la gestion commune des cas / du développement des équipes, des tâches de coordination, etc.
- Bases légales : collaboration/coordination interprofessionnelle et interfaces non prévues (p. ex. loi zurichoise sur les foyers pour enfants et jeunes : enfants ; LAMal : adultes ; aide sociale : seulement en cas de mesures de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA)
- Éducation/culture : la collaboration interprofessionnelle s'apprend ! Une compréhension globale du contexte / de la santé est nécessaire
- Politique / pression sur les coûts : forte charge de travail par cas, pression politique dans les communes → va-et-vient en raison de la pression sur les coûts, peu d'acceptation politique et de sensibilisation aux problématiques
- Prise en charge insuffisante ou inadéquate : absence fréquente de traitement précoce des maladies psychiques = facteur de risque de placements inutiles des enfants et de chronicisation

## Illustration : « Clinique de jour pour les mères souffrant de dépression postpartum et leur nourrissons »





## BILAN

- Solutions individuelles/isolées, pas de financement durable, financement mixte et complexe
- Fort engagement au niveau individuel ; grande charge de travail pour surmonter les obstacles légaux et l'esprit de clocher (nager contre le courant de « ce qui est en place par défaut »)
- Chronicisation et coûts élevés (aux niveaux individuel et sociétal), faute d'intervention précoce et de prévention
- Investissement important dans l'apprentissage de la collaboration interprofessionnelle et l'entretien d'une culture/attitude commune

## Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- Échange entre les acteurs du système, perception commune et sensibilisation à l'importance d'une prise en charge globale
- Apprentissage fondé sur les bonnes pratiques et diffusion de celles-ci
- Bases légales favorisant l'entretien des interfaces, la collaboration interprofessionnelle et les offres globales (y c. coordination, assurance qualité, discussions de cas, frais généraux)
- Volonté et acceptation politique pour la prise en compte de l'ensemble du système et la recherche de solutions globales/suprasectorielles
- Plus de ressources dans le domaine social et éducatif : surcharge des personnes adressant les patients aux thérapeutes (p. ex. les curateurs), budget insuffisant dans les communes (empêche la prévention et l'intervention à temps, ce qui augmente les coûts, y compris pour la société !)

Merci de votre attention

Ursula Koch, directrice, Dr. phil.

[ursula.koch@inselhof.ch](mailto:ursula.koch@inselhof.ch)

Tél. 079 753 87 19

Informations complémentaires et flyers :

[www.inselhof.ch](http://www.inselhof.ch)

